



CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 20 février 2017

Compte rendu détaillé

L'an deux mille dix-sept, le lundi vingt, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

Présents :

M. G. GEOFFROY – M. G. ALAPETITE – Mme M. LAFFORGUE – M. P. SEDARD – Mme J. FOURGEUX – M. JM. GUILBOT – Mme G. RACKELBOOM – M. C. GHIS – Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH – M. F. PERIDON – M. D. VIGNEULLE – Mme D. REDSTONE – M. M. BAFFIE – M. Y. LERAY – M. F. BOURDEAU – Mme KD. MAKOUTA – Mme LA. MOLLARD-CADIX – Mme F. SAVY – Mme M. FLEURY – Mme M. GEORGET – Mme N. GILLES – M. JC. SIBERT – Mme C. KOZAK – Mme MC. BARTHES – Mme M. GOTIN – M. J. SAMINGO – M. J. HOARAU – M. D. ROUSSAUX.

Absents représentés :

Mme MM. SALLES par M. G. GEOFFROY
M. M. HAMDANI par Mme J. FOURGEUX
Mme D. LABORDE par M. Y. LERAY
M. B. BAILLY par Mme F. SAVY
M. R. TCHIKAYA par Mme J. BREDAS
M. P. SAINSARD par M. J. SAMINGO

M. Jean-Michel GUILBOT a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Député-maire ouvre la séance à 20h00.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance du 16 janvier 2017 est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Vote :

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

DELEGATION DU MAIRE – Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Député-maire informe le Conseil municipal des décisions prises en vertu de sa délégation (liste ci-annexée).

DELIBERATION N° 1 – APPROBATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017 ET DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Présentation :

Rapporteur principal :
Monsieur le Député-maire.

Second rapporteur :
M. C. GHIS, Maire-adjoint.

Considérant la nécessité de débattre des orientations budgétaires pour l'année à venir dans les deux mois précédant le vote du budget, il est soumis au vote du Conseil municipal : le rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette, ainsi que sur la structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs.

Discussion :

Monsieur le Député-maire :

Merci.

Quelques commentaires complémentaires avant d'ouvrir le débat sur ces orientations.

Au risque de lasser – mais je ne me lasserai jamais de le redire – malgré toutes les difficultés que nous rencontrons, nous prévoyons en 2017, dans le parfait respect de nos engagements, une fois de plus, de ne pas toucher à la pression fiscale. Vous avez vu les chiffres : rien que pour compenser la baisse des dotations de l'Etat en 2017, qui, il faut le rappeler, était prévue pour être le double de ce qu'elle sera – et si elle n'est que ce qui est indiqué ici, c'est du fait de l'acharnement de l'Association des Maires de France et de son Bureau (dont je fais partie) à exiger et obtenir de l'Etat, non pas une pause (nous ne l'avons pas obtenue), mais une diminution de moitié de la ponction supplémentaire de 2017 – si nous avions voulu rester à recettes constantes, rien que sur la DGF, ceci aurait représenté une augmentation de notre pression fiscale de 2,5 % (rien que pour compenser en 2017 la baisse de la DGF). Je ne vous parle pas des baisses de la DGF 2016, 2015 et 2014. Depuis 2013, nous aurons perdu plus de 30 % de dotations globales de fonctionnement. A due concurrence, voyez ce que cela représente comme compensation en hausse de la fiscalité locale si nous avions voulu nous y prêter. Des communes voisines n'ont pas hésité à appliquer en 2015 une augmentation de la pression fiscale de 10 %, en affichant que c'était pour compenser les baisses de dotations de l'Etat. Nous ne le ferons pas, parce que nous considérons, un, que le respect de ses engagements c'est toujours quelque chose d'important ; et deux, que c'est toujours le même contribuable qui paie, qu'il soit contribuable national ou qu'il soit contribuable local (c'est vous et moi). Il n'est pas acceptable de compenser au niveau communal cette diminution, d'autant plus qu'au niveau national, ceci ne correspond pas – au moins pour tout le monde et dans des proportions adaptées – à une baisse de l'impôt national. A la limite, l'impôt national baisserait, pour tout le monde et dans des proportions significatives, qu'on ajuste au niveau local pour que nos recettes soient relativement stables d'une année à l'autre, pourquoi pas. Ce n'est pas le cas, donc nous ne jouerons pas à ce jeu. En prenant cette décision, nous savons que nous mettons en difficulté à moyen et long termes nos équilibres budgétaires. C'est un vrai sujet. J'ajoute, pour le rappeler une fois de plus, que si les collectivités n'ont jamais refusé de contribuer au rééquilibrage des finances publiques, elles ont été amenées à le faire, par décision unilatérale de l'Etat, dans des proportions qui n'ont rien à voir avec le niveau de leur dette. Je précise une fois de plus que, dans des proportions extrêmement importantes (plus de 80 %), la dette de l'Etat

est une dette en fonctionnement ; c'est la somme de tous les déficits budgétaires cumulés depuis trop longtemps. La dette des collectivités est à 100 % une dette d'investissement, c'est-à-dire les emprunts faits par les collectivités pour permettre la mise en place de stratégies d'investissement sur le patrimoine et sur les équipements, au profit bien sûr du bien-être des populations et au profit des entreprises qui bénéficient de la commande publique. Je précise une fois de plus que, dans notre pays, 75 % de la commande publique vient des collectivités territoriales. Ce qui veut dire que si nous ne prenions pas la peine de faire le maximum pour continuer à investir dans des proportions importantes, nous contribuerions à affaiblir encore plus au plan local la capacité des entreprises à tout simplement vivre et faire vivre leurs personnels, et mieux, à garder leurs personnels. Face à ce contexte qui a poussé certaines communes à appuyer sur le levier fiscal, nous, nous ne l'avons pas fait.

Deuxième remarque, qui découle de la première. Les orientations budgétaires que l'on vient de vous présenter et qui sont détaillées dans le rapport d'orientation budgétaire – que chacun d'entre vous a eu et que nos concitoyens auront après que nous l'ayons adopté – permettent d'entrevoir, avec les aménagements à la marge qui correspondront aux informations plus précises dont nous pourrions disposer entre aujourd'hui et le mois prochain au cours duquel nous voterons, le projet de budget 2017. Notre budget de fonctionnement sera un budget parfaitement équilibré, de manière totalement sincère. Nous le devons à tous les efforts de gestion que nous avons engagés depuis de nombreuses années et qui, comme vous l'avez vu dans le bilan 2016, portent des fruits remarquables ; alors que ce que l'on appelle le « glissement-vieillesse-technicité », associé (une fois n'est pas coutume) en 2016 à une légère augmentation du point d'indice, impactent bien sûr à due concurrence la dépense de personnel. Le GVT c'est au minimum 1,5 % mécaniquement, d'une année sur l'autre. Vous avez vu dans les éléments qui vous ont été communiqués que notre dépense de personnel en 2016 n'a crû que de 0,9 %. Il est clair que, plus on avance dans les difficultés liées à la baisse de nos dotations, moins nous allons pouvoir disposer, année après année, de capacité à réduire le niveau d'augmentation mécanique de nos dépenses de personnel. Ce n'est pas une mince donnée, c'est une donnée lourde, structurelle. Heureusement que depuis de nombreuses années nous avons commencé à travailler sur cette structure de l'organisation de nos services et donc de la masse salariale qui en découle, sinon nous serions dans une véritable impasse et dans un véritable effet de ciseau dramatique, non pas cette année, mais à coup sûr l'année prochaine et à coup encore plus sûr l'année d'après. Nous n'avons pas vingt ans d'avance. Les temps sont extrêmement rudes et je souhaitais vraiment attirer votre attention là-dessus.

Dernier élément, pour ne pas trop vous accabler avec des informations complémentaires : nos investissements 2017. En 2017, nous allons ouvrir deux chantiers considérables. Un premier chantier, attendu depuis longtemps – et dont nous avons dû retarder la mise en œuvre du fait de l'abandon à l'époque par le Conseil général de ses subventions aux communes dans le cadre des contrats triennaux de voirie – c'est la rénovation intégrale de la rue du Bois l'Evêque. Nous avons envisagé, éventuellement, de la conduire en trois tranches. Il est plus que probable que nous serons en mesure de la conduire en deux tranches, la première tranche en 2017 comme nous nous y étions engagés. Elle sera donc lancée cette année et va concerner l'entrée de la rue du Bois l'Evêque, à partir du feu de l'avenue de la Marrache, jusqu'au plus loin possible vers la sortie de la rue du Bois l'Evêque, après que l'on ait passé les rues adjacentes en direction du gymnase Salvador Allende. En 2018, nous réaliserons ce qu'il restera à réaliser. C'est un investissement considérable qu'il fallait faire et que nous allons faire, sans pour autant que 2017 soit une année d'endettement supplémentaire considérable puisqu'en 2017, nous allons poursuivre (malgré tout ce que j'ai évoqué antérieurement) notre stratégie de désendettement de la commune. Ce qui est exceptionnel ! Faites autour de vous le tour des communes qui, non seulement n'augmentent pas la pression fiscale, mais qui en plus maintiennent un niveau d'endettement qui permet de continuer à emprunter mais en remboursant plus

de capital de la dette que d'emprunts nouveaux qui soient sollicités et mis en œuvre ; vous n'en trouverez pas beaucoup.

Le deuxième chantier bien évidemment c'est le chantier de notre piscine municipale, notre nouveau centre nautique. Nous avons choisi au sein du jury, puis ensuite soumis à la commission d'appels d'offres le choix du groupement conception-réalisation qui va réaliser cet équipement : c'est le groupement autour du mandataire *SylvaMetal*. J'ai notifié ce matin, par courrier – une fois les délais des demandes éventuelles des entreprises non retenues, passés – le marché à l'entreprise. Comme nous en avons convenu, c'est un chantier qui est en situation de démarrer durant l'année 2017. Pour financer ce très important investissement, puisque globalement – hors taxes, plus la part de TVA qu'il nous reviendra de prendre à notre charge, puisque vous savez que le fond de compensation de la TVA ne rembourse globalement que trois quarts de la TVA engagée sur des investissements – cela représente à peu près dix millions d'euros. Ces dix millions d'euros seront intégralement financés en dehors du budget de la commune. Y contribueront pour plus de la moitié : la vente du foncier que nous avons prévu (et qui commence à se mettre en place) pour la réalisation des programmes de logements autour du futur équipement nautique ; une subvention (et désormais c'est assuré) de l'Etat que nous avons obtenue pour 800 000 euros ; c'est également assuré, une subvention du Département dans le cadre des nouveaux contrats d'accompagnement des investissements des communes, pour 1,2 millions d'euros ; c'est – j'en ai eu l'assurance par la voix, en tête-à-tête, du Vice-Président de la Région chargé des Sports et de la Jeunesse – une subvention de la Région de 800 000 euros, que nous aurons sur 2017. J'en profite pour saluer et remercier l'investissement, sur ce dossier comme sur beaucoup d'autres, de notre Conseillère régionale qui est pour beaucoup dans la décision qui m'a été communiquée par le Vice-Président. Et puis, c'est pour une partie (une partie seulement) les crédits qui vous ont été rappelés tout à l'heure dans leur montant approximatif (et qui sera probablement légèrement dépassé), de ce qu'on appelait jadis – je reprends ce terme parce que c'est celui qui est le plus connu – l'« enveloppe d'investissement » dont nous disposons au niveau de l'agglomération. Sur l'ensemble du mandat c'est à peu près trois millions d'euros. Nous n'aurons besoin que de la moitié, et peut-être même moins, de cette enveloppe de trois millions d'euros pour boucler le budget de notre piscine. C'est très important de le rappeler : il ne sera fait appel à aucun euro de notre budget annuel d'investissement. Nous allons dans les mois qui viennent (d'ici l'été je suppose, dès que ce sera possible en tous les cas) présenter au vote de notre assemblée ce qu'on appelle « l'APCP » (l'autorisation de programme/crédit de paiement) qui nous permettra, en la faisant évoluer mois après mois si nécessaire, période par période, de suivre au long court l'évolution à la fois de nos recettes et de nos dépenses dans le cadre de cette opération qui, vous l'aurez compris, impactera globalement, pour l'essentiel, nos dépenses d'investissement 2018 et 2019. L'engagement du chantier en 2017 correspondra probablement à une dépense qui sera relativement mineure et dont nous savons qu'elle sera d'ores et déjà couverte par la subvention de la Région (qui doit être votée en commission permanente au mois de mai), par, s'il est nécessaire d'y faire appel, une partie des crédits que nous avons au niveau de l'agglomération et par une partie également (mais ce sera largement suffisant) de nos crédits liés à la vente du foncier que j'évoquais au tout début de mon propos.

Avant-dernière chose que je voulais vous dire, bien que ceci n'engage pas le budget communal mais cela fait partie (nous sommes pratiquement à mi-mandat, donc nous pouvons l'évoquer) de notre projet communal de ce mandat : les Brandons. On en a beaucoup parlé ; on a pendant longtemps craint de ne pouvoir jamais y arriver ; 2017 est l'année du démarrage du chantier. Le chantier a démarré. On est à la phase (qui n'est pas très visible mais qui est réelle) de démolition de toutes les constructions existantes sur le site situé, par rapport aux Brandons actuels, de l'autre côté de la rue des Brandons. Il y a en particulier, avec ces travaux de démolition, des travaux (mais dont le risque est nul puisque la portée en est limitée) de désamiantage d'un certain nombre d'ouvrages mais en proportions tout à fait limitées. Nous aurons d'ici l'été, une première pierre des nouveaux Brandons qui sera posée par la commune avec l'ensemble de ses partenaires, l'Etat bien sûr, mais également

l'entreprise Pitch qui a accepté d'être (et qui est) le porteur des grandes masses financières de réalisation de cette opération. Il vous a été indiqué tout à l'heure – bien que là non plus cela n'impacte pas le budget communal, du moins dans des proportions importantes – le fait que le relogement des habitants des Brandons actuels était largement engagé puisque c'est plus de 20 % des logements des Brandons qui aujourd'hui ne sont plus occupés, leurs locataires ayant été bénéficiaires d'une proposition qui leur a été faite dans l'accompagnement et le prolongement de l'enquête sociale qui a été menée. Si nous avons une contribution à apporter, elle est dans le cadre de notre accompagnement social à cette opération « Brandons ». Sous le contrôle et la conduite permanente de notre collègue Patrick SEDARD, notre CCAS reçoit les uns après les autres tous les habitants des Brandons pour lesquels il y a lieu de procéder à un accompagnement personnalisé leur permettant, pour ceux qui seraient dans cette situation, de sortir des difficultés dans lesquelles ils se trouvent, en particulier pour certains d'entre eux, malheureusement, sur des problématiques d'arriérés de loyers. Nous avons décidé avec l'Office de tout faire – et d'assumer pour ce qui nous concerne, nos responsabilités – pour que tous les habitants soient en situation réelle de pouvoir se voir proposer, au moment opportun et dans les conditions opportunes, le logement qui correspond à sa capacité, à ses besoins et à ses souhaits.

Vous voyez donc que notre année 2017 qui s'ouvre est une année charnière. Elle est au cœur de ce mandat. Elle nous permet de vérifier que tout ce à quoi nous nous étions engagés et qui devait être fait (ou commencé à faire depuis 2014) l'a été et que tout ce qui va structurer la deuxième partie de ce mandat et qui constitue les grands engagements (en particulier en investissement) que j'ai évoqués, sera également engagé dès 2017, avec une finalisation au plus tard à la fin de ce mandat.

Tout dernier propos pour relayer à nouveau les excellentes nouvelles que j'ai tirées de la relation nouvelle qui s'est instaurée entre notre commune et le Conseil régional. Nous avons prévu en 2017 de finaliser le projet de rénovation de notre équipement sportif de Beausoleil, notre dojo. Nous avons prévu que la rénovation de cet équipement serait opérée probablement en deux tranches, 2018 et 2019. C'est en 2017 donc que nous allons finaliser le projet. J'ai également obtenu du Vice-Président de la Région en charge des Sports que la Région, puisqu'elle a créé récemment une politique en la matière, vienne subventionner ce projet (qui ne sera pas imputé sur notre exercice 2017 mais à partir de 2018) à concurrence de 20 % du montant plafonné à 500 000 euros ; nous aurons donc – j'en ai aujourd'hui la certitude puisque le Vice-Président en charge du secteur me l'a indiqué jeudi dernier – une subvention de 100 000 euros de la Région sur cet équipement.

On ne va pas vous dire que l'année 2017 à Combs-la-Ville, contrairement à tout ce qui se passe en France, va être une année merveilleuse. C'est une année de labeur, c'est une année de poursuite de l'effort, c'est une année de clairvoyance et c'est une année où l'ensemble de nos objectifs seront atteints parce que nous nous sommes mis (et nous continuons à nous mettre) en situation de les atteindre. C'est la raison pour laquelle je vous propose bien sûr de débattre de ces orientations et – après le débat sans nul doute important et intéressant que nous allons avoir – de les voter puisqu'à partir de ces orientations, nous pourrions finaliser le projet de budget 2017 que je présenterai à notre assemblée le mois prochain.

J. SAMINGO :

Merci Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, les orientations budgétaires pour 2017 présentées aujourd'hui s'inscrivent dans un contexte de contraintes accrues sur les ressources de notre collectivité, qui rendent de plus en plus difficile la recherche de l'équilibre budgétaire qui, quoi qu'il arrive s'impose aux collectivités. Vous avez rappelé les orientations majeures que vous poursuivez : un maintien des taux d'imposition (qui a

notre soutien), une limitation du recours à l'emprunt, une rigueur budgétaire imposée aux services et une limitation des investissements. Tout ceci bien entendu s'inscrit dans un contexte national incertain. Vous avez fait le choix de maintenir les taux à 14,82 % pour la taxe d'habitation, à 24,63 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et à 66,28 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Au vu de la perspective modérée de reprise de la croissance, face à un endettement qualifié de faible, vous faites le choix d'un faible recours à l'emprunt. Or, nous sommes dans une période où les taux d'emprunt sont historiquement bas. C'est une situation qui probablement ne sera pas durable. Vous faites le choix de privilégier l'autofinancement financé par la vente d'actifs de la commune. Il ne s'agit pas de critiquer la vente d'actifs qui, lorsqu'ils n'ont plus d'utilité doivent être cédés car les conserver nécessite un coût supplémentaire, mais de faire appel à plus d'emprunt dans cette période où le loyer de l'argent est très faible et pourrait permettre de constituer des réserves financières. « Les emprunts d'aujourd'hui sont les impôts de demain » ne vaut que lorsque les taux d'intérêt sont élevés ou très élevés.

L'Etat a fait le choix de moins baisser ses dotations aux collectivités en maintenant le bloc communal à un niveau supérieur (et vous l'avez rappelé) à celui qui avait été annoncé. C'est une amputation de 323 080 euros qui n'aura pas lieu en 2017. Quelle sera la politique de l'Etat dans les années à venir ? Difficile de le prévoir en cette année d'élections nationales. Toujours est-il que si l'on regarde les programmes des candidats qui pourraient se voir confier la conduite de la politique, tous prévoient de poursuivre les baisses des dotations aux collectivités. La différence entre ces candidats, c'est le niveau du curseur, qui peut être sensiblement différent. Les réductions de dépenses de l'Etat annoncées vont de 60 milliards d'euros à 100 milliards d'euros sur cinq ans. Je vais vous faire plaisir en citant un candidat que vous connaissez bien : « La France a besoin d'une profonde réforme des structures publiques et les territoires doivent y participer ». Ces propos sont de François FILLON. Je rappelle qu'au cours du quinquennat qui s'achève, la réduction des dépenses a été de moins de 50 milliards d'euros. Vous avez raison de dire que les années à venir seront au minimum aussi difficiles en matière budgétaire que les cinq années écoulées, voire davantage si c'est le candidat qui prévoit une réduction de 100 milliards d'euros. Le choix sera fait par les Français.

En 2017, les dépenses de fonctionnement seront inférieures à l'année précédente. C'est la mutualisation de certains services avec les communes voisines et la simplification des procédures qui permettent ce résultat. Ces regroupements permettent à coup sûr des économies dans les coûts de fonctionnement. Les contraintes budgétaires rendent ces orientations indispensables à mettre en œuvre. Nous avons toujours indiqué que nous souhaitons cette mutualisation des moyens s'agissant de services de support au fonctionnement de la collectivité. Il faudra s'interroger : jusqu'où peut-on aller dans cette direction, dès lors qu'il faudrait regrouper des services porteurs de politiques et des services de proximité ? Il convient de fixer des perspectives qui doivent être le résultat d'un débat sur la gestion des services de proximité. Cela ne peut pas être envisagé pour la seule raison de réduction des moyens financiers, parce que la question qui est sous-jacente c'est la place et le rôle de la commune au sein d'une agglomération de 300 000 habitants. C'est ce débat qu'il faut avoir, bien évidemment au niveau des élus, mais aussi avec les habitants. A cet effet, les éléments que vous nous fournissez font apparaître des écarts gigantesques de répartition des compensations au sein de l'agglomération. Cela existait au sein de l'agglomération de Sénart et les efforts des uns et des autres avaient permis de les réduire. Le tableau que vous nous avez fourni nous donne l'impression qu'il y a eu une très forte aggravation de ces écarts au détriment de notre commune. Cet écart va de un à treize. Il n'y a rien qui justifie cette situation.

Vous avez également évoqué différents projets immobiliers qui n'existeraient que par la simple volonté des propriétaires et des promoteurs à la recherche de parcelles à regrouper pour y implanter des immeubles. Ce sont les règles d'urbanisme en vigueur qui permettent à ces opérations de voir le jour. Vous évoquez dans le rapport une modification du PLU, qui était l'un de vos engagements en

2014. Ce serait l'occasion d'apporter des modifications pour limiter les capacités d'urbanisation dans plusieurs secteurs de Combs-la-Ville. Ce dont il s'agit, c'est la préservation de certains secteurs de Combs-la-Ville et le maintien d'une qualité de vie à laquelle les Combs-la-Villais sont attachés.

Autre sujet : l'amélioration des déplacements par le développement des transports en commun doit être une priorité. Le programme d'aménagement de voirie en faveur du réseau de bus géré par le STIF doit évoluer et s'adapter aux besoins. Les connexions nord/sud au sein de la ville ainsi que les liaisons avec la gare de Moissy-Cramayel ou avec le Carré Sénart sont aujourd'hui au mieux insuffisantes, au pire inexistantes. Vous aviez fait de l'évolution de ces liaisons un engagement lors de la dernière campagne ; où en sommes-nous ?

Dans le domaine de la propreté et des déchets, il n'y a pas assez de poubelles dans les parcs de la ville. Je vais prendre l'exemple du Parc central, derrière la piscine, où les deux poubelles débordent constamment. Le ramassage des déchets une seule fois par semaine est insuffisant. Cela participe également du cadre de vie.

Monsieur le Maire, nous sommes à la moitié de la mandature et c'est l'occasion de revenir sur un certain nombre d'engagements que vous aviez pris, pour connaître vos intentions. La première question c'était le gymnase Beausoleil mais y avez répondu. La deuxième question c'est les activités en centre-ville, qui sont plus que jamais en difficulté ; que prévoyez-vous pour le redynamiser ? Troisième question : que va devenir le site de l'ancien Intermarché ? Et la dernière question : où en êtes-vous de la création du local de médiation de voisinage ?

J'en arrive à ma conclusion.

Nous sommes dans un contexte de contrainte financière très forte. Les décisions de réduction des moyens financiers accordés aux collectivités prises par l'Etat se font ressentir de plus en plus fortement. Vous nous dites que, dans ces conditions, le budget 2017 sera difficile à établir et que l'année 2017 sera certainement moins pire que la suivante. L'Etat a desserré un peu l'étau pour cette année mais rien n'est moins sûr pour les années à venir. Si je résume la situation sur le plan budgétaire, les recettes proviennent de trois sources : les impôts locaux (nous sommes d'accord avec vous pour dire que les taux ne doivent pas être utilisés pour combler des recettes insuffisantes), les recettes provenant de la facturation des services (il n'y a pas de marge de manœuvre supplémentaire puisque vous constatez même une diminution du volume financier qui est la conséquence d'un moindre recours aux services proposés) et les dotations provenant de l'Etat et de collectivités territoriales, dont on sait pour l'Etat qu'elles se situent dans une trajectoire descendante plus ou moins rapide selon les orientations qui seront décidées très prochainement par les Français. Pour les dépenses, si je les résume par grands blocs : plus des deux tiers sont consacrés à la masse salariale, probablement un quart environ sont affectés à des dépenses obligatoires (comme l'énergie, l'informatique, le fonctionnement des services, le remboursement des emprunts, etc.). Cela ne laisse que peu de marge de manœuvre pour décider de véritables orientations de politiques publiques à notre échelon.

Sur le plan financier, il y a deux sujets qui doivent faire l'objet de débats : le premier c'est l'attribution de compensation provenant de l'agglomération Grand Paris Sud. Nous aimerions sur ce point une manifestation très forte de notre commune pour faire connaître notre désaccord unanime sur cette situation. On sait les conditions et les modalités qui ont conduit un territoire à mettre la main sur deux autres agglomérations. Il ne peut être admis, au nom des habitants de notre commune, que nous acceptions qu'il y ait un rapport de un à sept entre les dotations de compensation selon que nous sommes habitants de Combs-la-Ville ou habitants de Corbeil-Essonnes. Le second sujet, c'est celui de la masse salariale. Il ne s'agit pas d'évoquer son volume qui est peu ou prou toujours, depuis très

longtemps, au même niveau, mais il s'agirait de débattre de sa répartition entre les services qui correspondent chacun à des politiques conduites localement. Avons-nous des services locaux en adéquation avec les attentes des habitants ? Compte tenu de l'importance globale de ce poste budgétaire et de son caractère immuable, il me paraît légitime que l'on s'interroge sur la répartition de ce budget entre les services. C'est cette question qui doit faire l'objet d'un débat général pour connaître les orientations à deux ou trois ans. Je crois qu'il faut avoir ce débat, dans l'intérêt général, avec les Combs-la-Villais (parce qu'il y a la nécessité d'un travail d'explication des orientations prises en matière de service rendu à la population), avec les agents (parce qu'ils sont les premiers concernés par l'évolution des missions) et les élus que nous sommes doivent pouvoir se prononcer en toute connaissance de cause.

Je terminerai par une réflexion plus générale. Après avoir rappelé ce « corset financier » dans lequel nous nous trouvons et qui chaque année se resserre un peu plus, il faut poser le débat sur la place et le rôle d'une commune comme la nôtre dans l'agglomération. Bien sûr, il y avait des questions de taille d'agglomération pour débattre face au Grand Paris, c'est probable, mais on aurait pu discuter de la forme que devait prendre ce regroupement pour être un interlocuteur capable de se faire entendre. Or, les orientations budgétaires, au-delà de vos choix, conduisent à un renforcement très important du rôle des agglomérations au détriment des collectivités locales. La question qui se pose c'est : quel rôle pour notre commune ? Cette question n'est pas pour dans cinq à dix ans, elle nous est posée maintenant et pour les deux à trois ans à venir. Est-ce que le « garrot financier » est le moyen choisi pour imposer un nouveau modèle d'organisation et de fonctionnement de nos collectivités ? Certes, l'Etat doit revenir à un équilibre budgétaire ; certes, nos collectivités dans leur ensemble doivent veiller à bien utiliser les moyens financiers qu'ils ont à gérer ; certes, notre pays traverse un moment de grande difficulté qui impose des efforts de tous et cela, nous ne l'ignorons pas car c'est le cadre dans lequel nous nous inscrivons. Dans cette période, il nous paraît indispensable d'avoir ce débat pour éviter que ceux qui prétendent avoir des solutions du type « y'a qu'à, faut qu'on » soient perçus comme une orientation possible.

Notre vote sera un vote d'abstention qui doit être interprété de la manière suivante : nous avons rappelé ce cadre financier qui s'impose et qui laisse peu de marge de manœuvre à vous-même compte tenu des obligations qui s'imposent à vous comme elles s'imposeraient à tout autre. Notre abstention est une abstention de responsabilité. Nous posons la question de la forme que doit prendre le débat des orientations financières en vous demandant d'associer les Combs-la-Villais (encore une fois), à la question de l'agglomération, en vous demandant d'avoir le débat sur l'usage et la répartition entre les services de la masse salariale, enfin, en posant un débat plus général sur l'avenir et la place de notre collectivité au sein de l'agglomération Grand Paris Sud.

Monsieur le Député-maire :

Merci de tous ces éléments d'analyse et de ces questions, puisque dans le propos il y avait quelques questions auxquelles bien évidemment je vais répondre ; et surtout merci de m'avoir épargné de faire le procès que vous venez de faire de l'action du Gouvernement depuis quelques années. Effectivement, j'aurais tenu ces propos, il m'eût été reproché de faire de la politique nationale, ce que je n'ai pas voulu faire mais après tout, on peut franchir quelques limites pour s'engager sur ce terrain-là si c'est nécessaire.

« Contexte national incertain » : c'est le moins qu'on puisse dire. « Faible croissance » : j'ai cru comprendre qu'au niveau de l'Etat on se félicitait toujours du niveau qu'elle atteignait même si le niveau atteint était inférieur à ce qui était prévu (on est toujours content à l'heure actuelle ; localement, les relais ne fonctionnent pas comme ils devraient fonctionner). Là où j'ai un véritable désaccord, c'est sur la question de la dette, sur la question des emprunts. J'entends bien que les taux

d'intérêt sont historiquement bas (mais à force d'être historiquement bas, ils commencent à monter) ; j'entends bien que c'est « de l'argent pas cher » ; mais je fais remarquer que non seulement, en suivant la politique qui est la nôtre (et qui nous permet de réaliser les investissements que nous avons prévus), nous diminuons la charge de la dette sur chacun des habitants de la commune mais en plus, comme nous n'empruntons pas plus que ce dont nous avons strictement besoin, ceci nous permet, en année pleine, de réduire le volume de l'intérêt de l'emprunt. Or, l'intérêt de l'emprunt est imputé sur la section de fonctionnement. Notre politique nous permet donc – et vous le verrez sur le compte administratif quand nous l'aurons finalisé et quand nous vous le présenterons en préliminaire à l'adoption du budget 2017 – de voir dans le compte administratif 2016 que la ligne de dépenses de fonctionnement/intérêt de l'emprunt est plus faible que ce que nous avons prévu. Ce n'est pas négligeable. Je maintiens que, ce n'est pas comme cela que vous l'avez dit, mais c'est comme cela que nous courrions le risque que cela devienne une sorte de fuite en avant : on emprunte parce que ce n'est pas cher ; mais il y a toujours un moment où l'on paie. Le capital, c'est sur la section d'investissement (plus on a à rembourser de capital, moins on a de capacité d'investissement) et l'intérêt, il est sur la section de fonctionnement. Plus on a de capital engagé, plus on a, année après année, d'intérêts à rembourser. C'est quand même quelque chose qu'il fallait rappeler. Cette année, en 2017, nous allons autofinancer une très grande partie de nos investissements par des ressources personnelles que je suis tout à fait fier de mettre en place.

Ce que j'entends sur la politique de la commune par rapport à son patrimoine mérite d'être creusé un peu plus. Récupérer 5 millions et quelques d'euros de vente du foncier pour réaliser la piscine, à comparer aux 160 hectares de terres agricoles qui étaient urbanisables avant que, ici dans cette assemblée, la majorité que je conduis ait décidé de les rendre à l'agriculture – effectivement, si on avait laissé 160 hectares à urbaniser à l'Est de la commune, on aurait 40 000 habitants, on aurait beaucoup plus de recettes mais également beaucoup plus de dépenses (et j'y viendrai tout à l'heure sur les dépenses de personnel). La sémantique fait toujours son œuvre mais elle a des limites. Quand j'entends la réalité de la ponction de l'Etat se traduire par la formule : « l'Etat fait le choix de moins ponctionner en 2017 », ce n'est pas vrai. L'Etat avait décidé de, et c'est l'Association des Maires de France (toutes tendances politiques confondues) qui a fait le siège de l'Etat pour exiger que la ponction soit moitié moindre de ce qui avait été prévu dans la mouture initiale du projet de budget 2017. On est ici au moins deux à bien connaître les travaux parlementaires ; on est ici au moins deux à savoir que dans le projet initial tel qu'il a été adopté par le Conseil des ministres au mois de septembre, il était prévu le double de ce qui finalement a été voté dans le cadre du budget 2017. Ce n'est pas l'Etat qui a fait le choix de diviser par deux, c'est l'Association des Maires de France, ce sont les maires de France qui ont exigé que l'Etat fasse un geste, qui conduit malgré tout non pas (parce que c'était une autre formule) à ce que « l'étau se desserre », mais à ce que l'étau continue à se serrer mais un peu moins fort. C'est cela la réalité : ce n'est pas que l'étau se desserre ; l'étau continue à se resserrer mais cela fait un tout petit peu moins mal (mais cela continue quand même à faire mal).

Ce que les candidats envisagent : moi j'entends les uns et les autres ; on va voir à l'arrivée comment les projets des uns et des autres seront non seulement présentés, mais surtout financés. Ce que je sais – et je reviens à nouveau sur le rôle de l'association des Maires de France ; j'ai participé ces dernières semaines aux travaux du Bureau et du Comité directeur – l'Association des Maires de France a rédigé un document très précis demandant à tous les candidats de prendre une quinzaine d'engagements et parmi ces engagements, la stabilisation (sur un court suffisamment long pour qu'on respire enfin) des dotations aux collectivités territoriales. Ce qui sera très intéressant, c'est de voir qui va répondre et comment. Il y a un grand rendez-vous au mois de mars entre l'Association des Maires de France et tous les candidats à ce moment-là connus à l'élection présidentielle ; on verra bien qui dira quoi et qui expliquera quoi, et dans quelles proportions.

Vous avez évoqué la diminution de notre dépense globale de fonctionnement sur 2017, importante, liée à ce que vous appelez les « mutualisations ». Qu'il me soit permis de rectifier : si nos dépenses (notamment en termes de personnel) diminuent fortement en 2017 par rapport à 2016, ce n'est pas pour des mutualisations, c'est pour des transferts. Nous avons transféré, comme d'autres communes l'ont fait au sein de Grand Paris Sud, notre conservatoire et notre médiathèque/ludothèque. L'ensemble des personnels qui étaient communaux jusqu'à maintenant et qui deviennent communautaires dorénavant, cela représente une quarantaine (à quelques unités près) d'agents, ce qui représente presque 10 % de notre effectif de personnel. Ce sont des transferts. L'ode à la mutualisation on connaît, on sait très bien que la mutualisation permet des économies mais dans des conditions beaucoup plus limitées qu'on veut bien le dire. Souvent, avant les économies liées à la mutualisation, il y a une augmentation des dépenses parce que la mutualisation entraîne automatiquement des nivellements qui ont du mal, s'agissant de questions de personnel, à s'opérer vers le bas et ont toujours tendance à s'opérer vers le haut. C'est d'ailleurs, à l'heure actuelle, la grande discussion au sein de Grand Paris Sud entre les représentants du personnel et les élus et l'administration de l'agglomération

Les écarts de dotations des communes au niveau de l'agglomération : doit-on accepter ? Ce n'est pas à moi qu'il faut poser la question parce que si à Sénart les choses ont bougées – dans des proportions qui auraient pu être plus importantes mais qui malgré tout nous permettent depuis une quinzaine d'années de toucher bon an mal an un million d'euros de dotations solidarité de l'agglomération – c'est bien parce que j'ai fait en sorte, à l'époque du SAN de Sénart, qu'il en soit ainsi. Notre commune aura, du fait de l'action que j'ai menée au nom des élus de Combs-la-Ville, gagné par rapport à ce qu'elle avait auparavant avec l'unique dotation de coopération entre 15 et 20 millions d'euros (il faut que je fasse le calcul exact pour vous le dire) au titre de la dotation de solidarité de l'agglomération. Nous avons réussi à obtenir que soit maintenu le principe de la dotation de coopération, plus la dotation de solidarité de l'agglomération, au titre des attributions de compensation. C'était le minimum que nous pouvions envisager d'obtenir mais ce n'était pas garanti parce qu'il n'était pas impensable, de l'autre côté de la Seine, que l'on nous fasse valoir (ce qu'on ne s'est pas gêné de faire) qu'on allait nous intégrer mais qu'on allait, en nous intégrant, devoir prendre en charge notre dette, la dette de Sénart. C'est un marché de dupes, tout le monde le sait : « vous n'avez pas grand-chose à dire sur les dotations de compensation (ou attributions de compensation) parce qu'on a la bonté de prendre votre dette ». Ce à quoi je répondais : « si vous ne voulez pas de notre dette, laissez-nous tranquilles et ne nous prenez pas sous votre coupe comme vous l'avez fait ». On a eu le débat ensemble, on était tous d'accord pour soutenir cette position. Interpeler la commune de Combs-la-Ville et son maire aujourd'hui sur la position qui est la nôtre par rapport aux attributions de compensation, d'un air de dire « il faudrait peut-être commencer à se bouger », c'est insupportable (je le préfigure, on ne sait jamais). Je suis heureux de vous dire, même si elle n'est pas là aujourd'hui, que notre Première adjointe est Vice-Présidente de la Conférence financière de l'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart ; je l'ai souhaité, je ne l'ai pas exigé parce que je n'avais pas à le faire, j'ai tout simplement demandé au Président qu'il en soit ainsi et le Président l'a accepté, ce qui montre la place et la part qui va être la nôtre sur tous ces sujets. Le schéma que nous avons sous les yeux montre clairement quelle est la bataille à mener, sachant que nous héritons au sein de Grand Paris Sud de la consolidation de toutes les histoires de chacune des anciennes agglomérations et c'est extrêmement compliqué.

Alors, sur les constructions et le cadre de vie, je vais dire très aimablement qu'il y a des limites à ne pas franchir. Quand je franchis le Pont du Diable régulièrement et que je vais sur Brie-Comte-Robert, je vois tous les trous béants qu'il y a à Brie-Comte-Robert pour les 1 850 logements qui vont y être construits (et qui sont en début d'engagement de construction), je fais le constat d'une politique assumée par la commune dans l'optique de ne pas se voir trop pénalisée au regard de l'objectif fixé par la loi de 25 % de logements sociaux en 2025. Brie-Comte-Robert est bien loin de Combs-la-Ville

dans les objectifs et c'est pourquoi il a été décidé qu'il y aurait près de 2 000 logements construits. On n'en est pas là et au contraire. Je vais vous raconter une anecdote : cet après-midi, j'ai reçu un promoteur qui est reparti probablement avec les soixante-dix logements qu'il souhaitait construire (c'est lui-même qui me l'a dit). Pourquoi ? Parce que, appuyé sur le PLU de la commune et sur ma volonté, je lui ai signifié que les conditions dans lesquelles il souhaitait réaliser l'opération qu'il envisageait de réaliser, il aurait probablement de mon fait de grosses difficultés à le réaliser. Je prends cet exemple parmi tant d'autres projets qui sont soumis à la commune – quand les promoteurs et les propriétaires fonciers ont le bon goût de ne pas nous mettre devant le fait accompli – contre lesquels je me bats pour faire en sorte, soit qu'ils soient minorés dans leur volume, soit qu'ils soient tout simplement supprimés. Si j'avais lâché la bride, comme de l'autre côté du Pont du Diable, je peux vous dire que là vous pourriez vous poser des questions et là vous pourriez accuser le véritable bétonneur. Le bétonneur n'est pas à Combs-la-Ville, il est de l'autre côté du Pont du Diable, vous le connaissez bien. Je voulais quand même le rappeler. Ce n'est pas le PLU de Combs-la-Ville qui permet de construire ; le PLU de Combs-la-Ville il crée plein de soucis à tout le monde. Demandez aux promoteurs ce qu'ils pensent de ce fou furieux de Maire de Combs-la-Ville qui a mis dans son PLU l'obligation de 2,2 places de stationnement pour tout logement en accession à la propriété. Il y en a certains qui, en gonflant les muscles, disaient aux propriétaires : « on va aller voir le maire, on va lui expliquer que ce n'est pas raisonnable, il va modifier le PLU et on va revenir à des choses plus raisonnables du style 1,5/1,6 places de stationnement par logement ». Sauf que le maire, comme il est raisonnable, il n'a pas reculé et on est à 2,2. Vous ne pouvez pas vous imaginer le nombre de projets qui ne peuvent pas être réalisés. Il y a des propriétaires combs-la-villais qui m'en veulent parce qu'ils ne peuvent pas vendre leurs parcelles dans les conditions où il aurait été envisagé qu'ils puissent vendre leurs biens sans trop y perdre, bien loin de là, mais au profit de la réalisation d'un volume trop important (et que je n'accepte pas) de logements. Ce qui par contre permet aujourd'hui la construction de logements, c'est la loi ALUR. La loi ALUR, c'est quoi ? C'est la suppression du coefficient d'occupation des sols. La loi ALUR c'est l'autorisation donnée à un promoteur d'imposer, si le maire ne sait pas comment résister, à une commune des hauteurs dont il ne veut pas, des volumes au sol dont il ne veut pas et une limitation du nombre de places de stationnement par logement dont le maire ne voudrait pas. La loi ALUR permet tout cela. J'ai une fierté, c'est que je ne l'ai pas votée parce que justement, en tant qu' élu local confronté tous les jours à la pression des promoteurs sur des propriétés privées pour y réaliser des opérations de construction, j'ai estimé (et je serai en mesure le jour venu, pas dans ce cadre-ci mais dans un autre cadre, de l'expliquer) que la loi ALUR était une atteinte portée, justement, à la capacité des élus locaux de maîtriser un tant soit peu le développement de l'urbanisation dans leur commune. Quand d'un côté, on a rendu 160 hectares à l'agriculture et donc qu'on a supprimé la possibilité d'y construire autant de logements qu'il en existe à l'heure actuelle à Combs-la-Ville, et qu'on a en parallèle la politique qui est la nôtre pour limiter les effets néfastes et dévastateurs de la loi ALUR, je pense qu'on n'a pas trop de leçons à recevoir de la part de ceux qui ont mis en place un dispositif de densification urbaine qui a comme explication première la volonté de mettre fin à l'étalement urbain. Il se trouve qu'à Combs-la-Ville, il y a un maire qui ne veut pas de l'étalement urbain (parce qu'il a rendu 160 hectares à l'agriculture) et qui ne veut pas d'une « hyper-densité » urbaine et c'est pourquoi son PLU est ce qu'il est aujourd'hui. Nous verrons lorsque nous modifierons le PLU – parce que nous allons engager la démarche au cours de cette année pour la mener probablement en 2018 – qui dit quoi, qui fait quoi et qui vote quoi par rapport à ce que nous mettrons en modification dans le PLU. Ce que je peux vous dire, c'est que ce que nous y mettrons ne sera pas pour faciliter la densité là où il ne faut pas qu'il y ait plus de densité, mais pour limiter tout ce qui concourrait à déstabiliser et à déséquilibrer gravement l'ensemble de nos équilibres actuels.

Alors, sur les transports en commun, j'ai fait savoir (et cela a été acté par le Conseil communautaire de Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart) que ce n'était pas d'hier que Combs-la-Ville était complètement déshéritée à cet égard. J'ai posé la question de savoir si un jour il serait fou

d'envisager qu'existât une branche du T-Zen entre Combs-la-Ville et le reste du réseau T-Zen. Ma question a dérangé parce qu'effectivement, rien n'est prévu en la matière. Mais, l'agglomération et son Vice-Président en charge des Transports (qui est par ailleurs Vice-Président de la Région en charge des Transports) a accepté que soient mises en réflexion les conditions qui permettraient aux Combs-la-Villais de se sentir beaucoup moins relégués qu'ils le sont. C'est vrai que pendant longtemps à Sénart on a considéré que Combs-la-Ville c'était au nord de la Francilienne, cela n'intéressait pas grand monde. Alors, qu'en dire quand on est à Grand Paris Sud et que l'on est au nord de la Francilienne et à l'extrême est de l'agglomération. On a effectivement le risque de ne pas intéresser grand monde. Je peux même vous dire (et l'anecdote est vraie, je vous demande de la prendre comme telle) que récemment, sur une question qui concernait le SIVOM, un agent de Grand Paris Sud a dit : « ah ! Mais j'ignorais que Combs-la-Ville soit dans notre agglomération ». Si cette personne avait pu être écoutée au moment où nous avons subi le rapt qui nous a fait intégrer Grand Paris Sud, nous nous en serions certainement mieux portés. Vous invitez par ailleurs à ce que la population soit « dans le coup ». Elle l'est par l'intermédiaire de ses représentants. Quand j'ai eu (vous étiez d'accord avec nous) le culot insigne de demander à la population de Combs-la-Ville de se prononcer se Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, l'Etat (que je ne soutiens pas dans sa configuration actuelle) a envoyé la commune au Tribunal administratif pour faire annuler sa délibération, que nous avons prise l'unanimité, visant à donner la parole au peuple. Les leçons que je pourrais recevoir de la part de ceux qui nous gouvernent aujourd'hui et de ceux qui les soutiennent ne sont pas bienvenues.

Je répondrai aux trois questions à la fin ; j'évoquerai d'abord votre analyse sur les recettes. Peu de marge de manœuvre, c'est le moins qu'on puisse dire. Ce n'est que la répétition, sous une autre forme, de ce que j'ai dit. Quant à la question extrêmement intéressante de la répartition des agents entre les services, j'attends des propositions. J'attends qu'on me dise par exemple que nous avons trop d'ATSEM, qu'il faut que nous reversions des ATSEM ailleurs ; j'attends qu'on me dise qu'il y a trop de personnels d'encadrement de notre Ecole municipale des Sports ; j'attends qu'on me dise que nous avons trop de personnels dans nos centres de loisirs pour accueillir, le matin plus tôt qu'avant et le soir plus tard qu'avant, et pour prendre en charge la tranche horaire libérée par la nouvelle organisation des rythmes scolaires ; j'attends qu'on me dise par exemple qu'aux services techniques nous avons trop de personnes pour assurer l'entretien courant de nos voiries ; j'attends qu'on me dise que nous avons trop de personnes pour contribuer au fleurissement de la ville – dont je rappelle que nous réalisons l'intégralité des semis et des plantations par nos services ; j'attends qu'on me dise que dans nos crèches nous avons trop de personnels, et que nous avons trop de crèches et qu'il faudrait que nous en ayons moins ; j'attends qu'on me dise qu'hier nous faisons fausse route en ayant un conservatoire tel que nous l'avions et que notre médiathèque et notre ludothèque étaient sur-dotées en personnels. Je pourrais décliner cela. J'attends qu'on me dise où nous en avons trop et où il faudrait en mettre parmi ceux que nous avons en trop. Je ne suis pas inquiet, cela ne va pas prendre une demie page, cela ne prendra même pas une ligne, mais comme cela a été évoqué, maintenant je renvoie la balle. Qu'on me dise où nous en avons trop pour savoir où nous allons en mettre là où il n'y en a pas assez. Ceci sera extrêmement intéressant.

L'ouverture de la réflexion sur la place des communes demain par rapport au développement des intercommunalités, c'est un vrai sujet. On revient à la question des transferts ou des mutualisations. Je pense très sincèrement que les agglomérations (et les intercommunalités en général) doivent permettre de réaliser à une échelle pertinente ce que la collectivité communale à son échelle ne peut pas, ou réaliser de manière pertinente, ou continuer à réaliser, voire à développer de manière pertinente. De là à déduire (ce que vous n'avez pas fait et qu'il ne faut surtout pas faire) que la commune demain ne sera plus la première cellule vivante, puissante, de l'organisation territoriale et sociale de notre République, cela mérite qu'on mène le débat. C'est toute la question de l'achèvement de la décentralisation, avec le questionnement sur ce fameux mille-feuilles territorial dont tout le

monde dit qu'il faut le simplifier mais dont je fais le constat que depuis quelques années on l'a plutôt complexifié.

Les activités en centre-ville : si vous voulez évoquer le commerce, je n'ai qu'un élément de réponse à apporter, il vaut ce qu'il vaut mais à mon avis il est très puissant. Aujourd'hui, en ville nous avons plus de commerces et de services qu'il y a vingt ans. Ce ne sont pas les mêmes commerces, ce ne sont pas les mêmes services, mais c'est la réalité : il y a aujourd'hui à Combs-la-Ville plus de commerces et de services en centre-ville qu'il y a vingt ans. Sur le site d'Intermarché, vous savez que la commune a exigé que la construction du nouvel Intermarché s'accompagne de la gestion jusqu'au dernier instant du site actuel et qu'on ne nous laisse pas une friche commerciale dont je ne sais qui aurait à se débrouiller. Ce qui explique qu'il a fallu prendre du temps déjà pour traiter la question du devenir de chacun des commerçants de la galerie de l'ancien Intermarché. C'est achevé ou presque, dans la mesure où le dernier sujet qui n'a pas encore trouvé sa concrétisation (mais dont la question est totalement traitée) c'est celui de la pharmacie, qui ira dans la nouvelle galerie marchande et qui est à l'heure actuelle en train d'obtenir les autorisations de l'Agence régionale de Santé pour son transfert puisque là, cela ne dépend pas seulement de données commerciales, cela dépend également de la décision de l'Agence régionale de Santé, qui sera bien sûr une décision positive mais qui demande un temps supplémentaire. Pour le reste, j'avais encore cet après-midi les représentants d'Immo-Mousquetaires avec lesquels je travaille, non pas parce que c'est à nous de le faire, mais parce que nous avons des exigences que nous maintenons. La seule chose dont je peux aujourd'hui vous assurer c'est que j'ai refusé qu'il y ait un commerce alimentaire de plus à cet endroit-là parce qu'une moyenne surface alimentaire supplémentaire sur Combs-la-Ville conduirait, qu'on le veuille ou non, à l'affaiblissement général et à la disparition de l'un ou l'autre, ou de plusieurs de nos équipements commerciaux alimentaires de proximité. Puisque vous parlez du centre-ville, il y a vingt-cinq ans quand je n'étais pas maire, ceux qui sont ici présents et qui étaient déjà habitants de Combs-la-Ville se souviennent certainement de l'immense activité commerciale qu'il y avait à l'angle de la rue Thérèse Delapierre et de la rue Sommeville. On avait un Foucray dégueulasse qui était très pratique pour les campagnes électorales (il était fermé et c'était le lieu de tous les collages) et on avait une coop fermée rue Thérèse Delapierre par manque d'activité. Faites la comparaison aujourd'hui : la coop fermée c'est un Franprix bien ouvert et qui fonctionne très bien ; le Foucray dégueulasse, il n'est plus là et vous avez tout un ensemble de commerces et de services qui se sont développés à cet endroit et qui fort heureusement fonctionnent bien.

La dernière question que vous aviez posée, elle m'a surpris parce qu'elle correspond à une mauvaise lecture du sujet : le local pour la médiation de voisinage. On n'a jamais dit qu'on créerait un local pour la médiation de voisinage ; on a dit qu'on mettrait en place un dispositif de médiation de voisinage. Ce dispositif a été confié par ma délégation à la Première adjointe, qui depuis 2014 a déjà pris en charge et traité, à la demande des habitants qui avaient à se plaindre d'une difficulté de voisinage, un nombre (elle pourrait nous dire combien) incroyable de situations. Ce n'est pas un local où l'on met avec des gants de boxe des gens qui ne sont pas d'accord en leur disant : « c'est notre local de médiation de voisinage, tapez-vous dessus, ne faites pas de bruit et après vous aurez réglé votre problème ». C'est une démarche menée par un élu de la commune, en l'occurrence notre Première adjointe, qui fonctionne le mieux possible. Il y a des fois où l'on ne réussit pas à faire trouver un accord entre deux personnes qui se plaignent l'une de l'autre et on indique que la voie à suivre est dorénavant une voie de justice (quand c'est le cas, la plupart du temps) et nous avons fort heureusement de beaux succès, qui ne sont pas nos succès mais qui sont la concrétisation de l'utilité de cette médiation de voisinage, qui a été proposée, qui a été engagée et qui fonctionne.

J'espère avoir balayé tout ce qui a été évoqué et ainsi, avoir contribué à cet échange qui est ce débat d'orientation budgétaire.

LA. MOLLARD-CADIX :

Je serai plus concise que mon collègue de l'opposition. On voit bien que l'élaboration de ces orientations budgétaires s'inscrit une nouvelle fois dans un contexte économique morose, vous l'avez rappelé. Ce contexte se traduit par une diminution drastique des dotations de l'Etat, qui sont pourtant destinées à assurer un équilibre et une équité fiscale sur le territoire national, pas uniquement sur la commune de Combs-la-Ville. Cette baisse des dotations a pour conséquence dommageable d'affecter la capacité d'autofinancement et d'investissement des communes.

Alors, face à ce constat alarmant, ces orientations budgétaires tiennent compte de notre choix assumé, et vous l'avez rappelé Monsieur le Député-maire, de ne pas compenser les manquements de l'Etat en les répercutant sur les Combs-la-Villais. Ceci, je pense qu'il est important de le souligner, se traduit par trois choses. La première : le choix que nous avons fait depuis 2002, après avoir baissé les taux de 1995 à 2001, de ne pas augmenter la pression fiscale. Ce choix est reconduit aujourd'hui lorsqu'on lit ces orientations budgétaires. Deuxièmement : un endettement sain de la commune, contrairement à celui de l'Etat qui persiste à vivre à crédit. Pour rappel, la dette publique avoisine les 98,4 % du PIB. Vous avez cité François FILLON tout à l'heure, je me permets également de le citer en disant qu'il a eu l'occasion de dire que la France était un « Etat au bord de la faillite ». Je pense qu'il convient d'avoir une certaine prudence et une certaine sagesse budgétaire concernant le recours à l'emprunt. La troisième : la maîtrise des dépenses de fonctionnement et de la masse salariale. Tout ceci me permet de dire, en tant que Présidente de la majorité municipale, que nous restons fidèles à nos engagements pour la réalisation de projets importants sur la commune (on a évoqué tout à l'heure la rénovation de la piscine municipale). Au regard de tout ce qui a été dit précédemment dans le cadre de ce débat d'orientation budgétaire, nous ne pouvons, Monsieur le Député-maire, que vous assurer de notre soutien pour l'élaboration et le vote de cette nouvelle feuille de route budgétaire.

Vote :

POUR : 30

CONTRE : -

ABSTENTION : 5

Décision :

Le Conseil municipal APPROUVE le rapport d'orientation budgétaire 2017 soumis au débat.

DELIBERATION N° 2 – RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Présentation :

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Finances :
Mme G. RACKELBOOM, Maire-adjoint.

Considérant l'obligation pour la commune de présenter en amont de l'examen du budget un rapport sur la situation de l'égalité entre les femmes et les hommes, le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance des deux volets que composent ce rapport – un volet relatif aux ressources humaines de la collectivité et un volet relatif aux politiques publiques.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

Monsieur le Député-maire :

Vous avez tous pris connaissance de ce rapport. C'est un travail supplémentaire pour nos services, il ne faut pas se le cacher, mais c'est un travail utile et intéressant. Personnellement, j'y ai découvert des aspects plutôt positifs, dans un environnement qui reste celui d'un déséquilibre, qu'on le veuille ou non quand même, tout n'est pas réglé dans notre pays dans la situation en termes d'égalité des femmes et des hommes.

Vote :

POUR : 35

CONTRE : -

ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil municipal PREND ACTE du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à Combs-la-Ville pour l'année 2016.

DELIBERATION N° 3 – AIDE AU DEMARRAGE POUR LES MAISONS D'ASSISTANTS MATERNELS

Présentation :

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Finances :
Mme LA. MOLLARD-CADIX, Conseillère municipale.

Second rapporteur au titre de la commission Animation et Vie locale :
Mme J. BREDAS, Maire-adjoint

Considérant l'ouverture prochaine de la première maison d'assistants maternels, leur demande d'aide financière à la commune et l'opportunité que d'autres puissent être créées à l'avenir, il est proposé au Conseil municipal d'acter le principe d'attribuer une aide au démarrage aux maisons d'assistants maternels, constituées en associations, créées sur la commune.

Avis favorable des commissions précitées.

Discussion :

Monsieur le Député-maire :

C'est un effort important mais nécessaire que je propose à la commune de faire pour accompagner la création de ces maisons d'assistant(e)s maternel(le)s. Nous nous sommes interrogés, non pas sur le principe, mais sur le volume de l'accompagnement. Ce qu'il faut savoir, c'est que certaines communes ont pris des dispositions de cet ordre mais à ma connaissance, aucune dans des proportions que celles que nous décidons aujourd'hui, qui bien sûr sont par nature insuffisantes par rapport aux besoins qui peuvent être formulés, mais qui malgré tout correspondent à une dépense

relativement substantielle. Je suis tout à fait heureux que nous soyons en situation d'adopter cette délibération et ensuite bien évidemment de commencer à la décliner dès le budget 2017 et durant les années suivantes.

Vote :

POUR : 35

CONTRE : -

ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil municipal ACCEPTE l'attribution d'une aide au démarrage pour les maisons d'assistants maternels.

DELIBERATION N° 4 – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE

Présentation :

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Finances :
M. C. GHIS, Maire-adjoint.

Considérant le souhait de Monsieur le Député d'accorder une subvention de 46 200 euros à la commune au titre de sa réserve parlementaire pour financer les travaux de réfection de la voirie de la rue du Bois l'Evêque, il est demandé au Conseil municipal de faire appel à cette subvention.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

Monsieur le Député-maire :

Sans rentrer dans le détail mais pour préciser les choses, parce que des questions auraient pu apparaître sur, à la fois la nature des crédits, leur répartition et le calendrier de cette répartition.

Ces crédits, qui sont des crédits de l'Etat, inscrits au budget de l'Etat, peuvent être répartis (et le sont dans les faits) entre deux types d'interventions : des interventions au profit d'associations pour les soutenir dans leur politique ; je prends un exemple qui a concerné une association de Combs-la-Ville qui est notre Ecole de Cirque : sur la réserve parlementaire dont je suis chargé de définir la répartition, j'ai fait en sorte de déléguer des crédits pour permettre à l'Ecole de Cirque d'acheter du matériel nécessaire à l'ensemble des apprentissages. Pour les associations, cela se fait à l'automne : les associations font connaître leurs demandes, qui sont toujours, malheureusement, plus nombreuses que les capacités que nous avons d'intervenir. Pour que vous mesuriez la réalité, la réserve parlementaire pour un député c'est 130 000 euros par an. Ce n'est pas rien, mais au regard de toutes les demandes dont nous pouvons être saisis, cela reste toujours limité. Une fois que les associations ont présenté des projets, ils font l'objet de décisions d'affectation, en faisant le choix de certains projets et de certains volumes, et tout ceci rentre dans les tuyaux de la Commission des Finances de l'Assemblée nationale, puis ensuite vers les ministères sur lesquels seront imputés les sommes

correspondantes (Ministère des Sports s'il s'agit de soutenir une association sportive, Ministère de la Culture, etc.).

Ce qui reste est ensuite attribué pour des aides aux collectivités. A ce moment-là, nous sommes dans la période du premier trimestre de l'année civile, c'est la période dans laquelle nous sommes et qui est raccourcie cette année du fait que nous sommes à la fin de la législature et qu'il faut que toutes les procédures aient été non seulement engagées mais soldées avant la fin de la législature, c'est-à-dire avant la fin du mois de juin de cette année. Voilà comment cela fonctionne et voilà les raisons qui font que, pas tous les ans parce qu'il n'y a pas que la commune de Combs-la-Ville dans la circonscription dont je suis l'élu, mais assez fréquemment compte tenu des besoins que nous avons à présenter, il est sollicité une contribution de cette réserve parlementaire.

Vote :

POUR : 35

CONTRE : -

ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil municipal APPROUVE la demande de subvention dans le cadre de la réserve parlementaire.

DELIBERATION N° 5 – NOMENCLATURE COMPTABLE : INSCRIPTION A L'ARTICLE 6232 DE TOUS LES BIENS ACQUIS AU TITRE DES FETES ET CEREMONIES

Présentation :

Rapporteur principal au titre des commissions Administration Finances :
Mme J. FOURGEUX, Maire-adjoint.

Considérant que les dépenses nécessaires à toutes cérémonies officielles ou manifestations communales peuvent être imputées à l'article 6232 intitulé « fêtes et cérémonies » de la nomenclature comptable M14, le Conseil municipal est appelé à y imputer toutes les dépenses effectuées dans le cadre des manifestations communales, quelle que soit leur nature.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion : Néant.

Vote :

POUR : 35

CONTRE : -

ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil municipal APPROUVE l'inscription à l'article 6232 de tous les biens acquis au titre des fêtes et cérémonies.

DELIBERATION N° 6 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Présentation :

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Finances :
Mme G. RACKELBOOM, Maire-adjoint.

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements de postes nécessaires à la bonne marche des services, il est demandé au Conseil municipal de modifier le tableau des effectifs du personnel communal.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

Monsieur le Député-maire :

Avis favorable unanime. J'en déduis, pour garder l'humeur légère, que s'il y a des réductions à opérer, ce n'est pas sur les postes en question.

Vote :

POUR : 35
CONTRE : -
ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil municipal MODIFIE le tableau des effectifs du personnel communal.

DELIBERATION N° 7 – APPROBATION DES AVANTAGES EN NATURE POUR 2017

Présentation :

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Finances :
M. F. PERIDON, Maire-adjoint.

Considérant l'obligation pour la commune de fixer chaque année les modalités d'attribution et d'usage des avantages en nature dont bénéficient les élus et le personnel, le Conseil municipal est invité à se prononcer sur les avantages en nature accordés par la collectivité pour l'année 2017.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion : Néant.

Vote :

POUR : 35
CONTRE : -

ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil municipal FIXE les modalités d'attribution et d'usage des avantages en nature dont bénéficient les élus et le personnel pour l'année 2017.

DELIBERATION N° 8 – MODIFICATION DE LA CHARTE DU CONSEIL COMMUNAL DES JEUNES CITOYENS

Présentation :

Rapporteur principal au titre de la commission Animation et Vie locale :
Mme J. BREDAS, Maire-adjoint.

Considérant la nécessité d'ajuster la charte de volontariat définissant le cadre et les modalités de fonctionnement du Conseil communal des Jeunes Citoyens, il est proposé au Conseil municipal d'adopter la Charte modifiée.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

Monsieur le Député-maire :

Nous allons prochainement installer le nouveau Conseil.

Vote :

POUR : 35
CONTRE : -
ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil municipal MODIFIE la Charte du Conseil communal des Jeunes Citoyens.

DELIBERATION N° 9 – PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2016 DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

Présentation :

Rapporteur principal au titre de la commission Aménagement et Développement durable :
Mme G. RACKELBOOM, Maire-adjoint.

Second rapporteur au titre de la commission Animation et Vie locale :
M. P. SEDARD, Maire-adjoint.

Considérant les travaux de la Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, le Conseil communal est invité à prendre connaissance du rapport d'activités 2016 de la commission.

Avis favorable des commissions précitées.

Discussion :

Monsieur le Député-maire :

Le travail de cette commission est constant, il est mené avec un suivi et une conduite permanente de notre collègue Deuxième adjoint Gilles ALAPETITE.

P. SEDARD :

En commission, notre collègue Murielle GOTIN avait posé un certain nombre de questions auxquelles nous n'avons pas pu répondre spontanément, donc je vous redonne la parole pour satisfaire à sa curiosité.

Monsieur le Député-maire :

Curiosité tout à fait bien placée (il ne pouvait pas en être autrement) puisque toutes les questions posées par Murielle GOTIN sont effectivement plus que pertinentes et intéressantes. J'ai sous les yeux, je vais vous les donner, les éléments de réponse.

Deux questions nous étaient posées. La première : quel est le nombre d'enfants porteurs de handicap dans les écoles de notre commune et le nombre d'adultes (assistants de vie scolaire pour l'essentiel) qui les accompagnent ? Nous avons en tout et pour tout vingt-cinq enfants, qui se répartissent entre dix-sept en maternelle et huit en élémentaire, qui sont scolarisés dans nos écoles du fait de décisions prises par la Maison départementale des personnes handicapées. Pour ces vingt-cinq enfants, un seulement est admis dans une de nos écoles sans bénéficier de l'accompagnement d'un assistant de vie scolaire. Ce qui veut dire que les vingt-quatre autres, eux, bénéficient d'un accompagnement. Sont mis à leur disposition douze assistants de vie scolaire et un personnel communal ATSEM à mi-temps, ce qui, vous l'avez compris, signifie qu'il y a un personnel à mi-temps mis en place par la commune ou par les services de la MDPH et de l'éducation nationale pour deux enfants. Chaque enfant a une personne à mi-temps en moyenne mis à sa disposition.

Deuxième question : le nombre d'agents communaux porteurs d'un handicap. Pour mesurer l'importance de cette question, il faut savoir que, comme dans toutes les entreprises, nous avons une obligation légale d'avoir un certain pourcentage de personnes handicapées au sein de nos personnels, avec toutes les difficultés qu'il y a bien évidemment à constater d'un côté et à mener des actions permettant, sans discriminer à rebours, de rejoindre (et pourquoi pas de dépasser) l'obligation légale qui nous est faite. Au 31 décembre 2015 – puisque la déclaration au titre de 2016 n'a pas encore été achevée, donc c'est l'année N-1, mais nous sommes à peu de choses près dans les mêmes proportions – il y avait vingt-neuf agents communaux porteurs de handicap qui s'étaient fait connaître, parce qu'il n'y a pas une obligation pour un agent communal porteur de handicap de le faire connaître à son employeur. Vingt-neuf agents, auxquels il faut ajouter (mais ce sont *de facto* des personnels communaux) trois agents au sein de notre Conseil communal d'action social. Cela fait en tout trente-deux agents de la commune, auxquels, pour nos obligations légales, il faut ajouter tous les équivalents agents qui correspondent à des prestations effectuées pour la commune par des entreprises ou associations qui elles-mêmes emploient du personnel handicapé. Un exemple sur la

commune : nous faisons appel pour certaines prestations à l'ESAT Elisa qui est sur le territoire de notre commune, un établissement accueillant sous statut de travailleur handicapé des salariés. A due concurrence du volume de la prestation effectuée pour la commune, nous avons un équivalent agent en situation de handicap. Je suis en mesure de vous dire que l'an passé, nous n'avons pas été appelés à contribuer au titre d'une « insuffisance » d'agents porteurs de handicap au sein de nos services, ce qui veut dire que le total des trente-deux agents de la commune, plus l'équivalent agent au travers des prestations externalisées, a mis la commune dans la situation d'être « dans les clous » de la loi.

C'est bien de le savoir puisque vous le savez d'une manière générale et le rapport que nous validons aujourd'hui de la Commission d'accessibilité le montre, la commune est très investie sur toutes les questions relatives au handicap, qu'il s'agisse de l'accueil d'établissements accueillant des personnes handicapées comme la commune l'a fait depuis très longtemps (les handicapés physiques de l'APF, les handicapés psychiques de l'Esat Elisa, les handicapés mentaux légers d'Idalion et également tous les autres types de handicap, les autistes avec les Maisons de l'Aria et les jeunes enfants également qui sont scolarisés sur la commune), plus tous les travaux que nous effectuons et qui représentent un volume considérable. On parlait tout à l'heure d'engagements pris et d'engagements tenus : nous sommes au fil des ans largement au-delà de l'engagement qui était le nôtre d'un programme sur cinq ans de mise à niveau de nos espaces publics, en particulier de la voirie, puisque nous avons commencé avant l'obligation légale et nous continuons à le faire alors que nous avons achevé la période initialement prévue. Dans le cadre du budget 2017, je crois pouvoir avancer que nous serons pratiquement au même volume de travaux, largement supérieur à 100 000 euros, que celui qui a été régulièrement porté à nos budgets et dans nos actions quotidiennes au cours des années précédentes.

Vote :

POUR : 35

CONTRE : -

ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil municipal PREND ACTE du rapport d'activités 2016 de la Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Monsieur le Maire clôt la séance à 21h45.